



### Un appel à projets...

Le Ministre de la Jeunesse lance un appel à projets pour la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse. Les patros dont le dossier est sélectionné pourront bénéficier d'une bourse allant jusqu'à 5 000 € (voire 10 000 € ou 15 000 € dans certains cas particuliers)!

Si vos locaux ne semblent pas ou plus aux normes de sécurité, lancez-vous dans le projet!

### Comment?

- Discutes-en avec ton équipe.
- Demande des devis à des spécialistes, chiffre exactement le montant du subside dont vous aurez besoin.
- Complète le formulaire pour introduire le dossier.
- Renvoie le tout au **Centre Fédéral - Rue de l'Hôpital 15-17 • 6060 Gilly** ou à l'adresse [secretariat@patro.be](mailto:secretariat@patro.be) pour le **27 novembre 2022** au plus tard.

### Conseils

- Surtout n'engage pas de frais avant d'avoir reçu une réponse!
  - Il est bien utile de lire l'appel à projet INFRAS 2023, aussi téléchargeable sur le site [www.patro.be](http://www.patro.be). Celui-ci te permettra d'identifier les travaux que tu pourrais effectuer (page 9 et 10).
  - Pour les devis, renseigne-toi auprès de différents corps de métiers (maçon, plombier, électricien, plafonneur...), de firmes spécialisées en sécurité incendie (Ansul, Sicli...) ou sécurité du bâtiment (architecte, bureau d'étude...).
  - Chiffre au mieux ta demande pour nous permettre de répartir la somme totale entre les différents patros de manière équitable.
  - Comme un délai existe entre la remise du dossier et le début des travaux, tu peux demander qu'une date de validité (par exemple 6 mois) figure sur le devis.
  - Les normes de sécurité varient en fonction de l'endroit, de la construction et de l'occupation d'un local. Pour un local patro, le service de prévention des incendies se base généralement sur les règles de bonne pratique. Pour en savoir plus, réfère-toi à l'outil du président, Ton Patro (aussi en ligne). Si ton local est utilisé comme endroit de camp, il doit répondre aux normes fixées par le Code wallon du Tourisme et par la commune.
- La bourse de base peut aller jusqu'à 5000€** en fonction des devis que tu joins au formulaire.
- Pour espérer bénéficier d'un dé plafonnement de la bourse de 5000€ jusqu'à 15 000€,** il est nécessaire de joindre, en plus des documents demandés pour la bourse de base :
- Un document produit par un organisme de contrôle agréé\* datant de 5 ans au plus et mettant en évidence la nécessité d'effectuer les travaux. Exceptionnellement, il est autorisé de fournir l'avis de passage des Pompiers si celui-ci est prévu en l'absence d'attestation.
  - Les patros constitués en ASBL doivent remplir des formalités complémentaires. Si vous êtes dans le cas, contactez le Centre Fédéral.
  - La déclaration sur l'honneur par laquelle ton patro s'engage à contribuer au maintien des lieux à destination des jeunes pour une durée de 10 ans. La fédération signera également ce document.
  - Un document par lequel le propriétaire du bâtiment s'engage à maintenir les lieux à destination du patro ainsi que d'assurer l'amortissement sur 10 ans (voir Appel à projet page 11).



# Comment remplir le formulaire ?

Prends le formulaire (document en annexe) et parcourons ensemble différents points...

## Demande pour le groupe

- ✦ **Numéro de compte bancaire du patro** : ce numéro doit être le même que celui renseigné sur le site d'affiliation !
- ✦ **Intitulé du compte bancaire** : c'est le nom sous lequel votre compte est enregistré (ex : Patro Notre Dame), et pas le nom des titulaires.
- ✦ **Cadre à destination de la Fédération** : ce cadre sera rempli au Centre Fédéral pour prouver que vous êtes bien affiliés au Patro.

## Demande introduite par le président du patro

- ✦ **Téléphone** : sois attentif à communiquer un numéro de téléphone sur lequel tu es joignable facilement.
- ✦ **Cadre à destination de la Fédération** : ce cadre sera rempli au Centre Fédéral pour prouver que le responsable identifié est bien le président.
- ✦ **Date de réunion d'approbation** : le plus simple est de prendre la décision de rentrer une demande de subside en équipe et de compléter ce document au terme de la réunion.

## Travaux de sécurisation des locaux

- ✦ **Description des travaux concernant la priorité** : pour décrire les travaux, utilise les énoncés présentés dans l'appel à projets INFRAS 2022 (pages 9 et 10). Ce document est annexé au courrier. On y décrit les travaux subventionnés en fonction de la priorité.

## En annexe :

- ✦ Un devis ou plusieurs sont nécessaires pour les études de mise en conformité, les travaux et les fournitures afin de justifier les sommes demandées.
- ✦ Une convention d'occupation, un bail ou un titre de propriété pour assurer que l'occupation de ton local est durable dans le temps. Tu trouveras une convention type sur le site [www.patro.be](http://www.patro.be). Pour plus d'informations à ce sujet, contacte la Commission Actions Locales ([secretariat@patro.be](mailto:secretariat@patro.be)).
- ✦ Si ta demande dépasse 5000 € : un document produit par un organisme de contrôle agréé + la déclaration sur l'honneur de ton patro ET le document engageant le propriétaire pour 10 ans.
- ✦ **Montant total (priorités 1+2+3+4)** : n'oublie pas d'additionner les montants des demandes.

## Accord du propriétaire du bâtiment

Ce point doit être rempli, daté et signé par le propriétaire de vos locaux. Il faut également y renseigner l'adresse précise des locaux, ainsi que le nom du patro.



**Aujourd'hui**

Décision de se lancer dans cet appel à projets

Choix (avec l'équipe) des travaux à réaliser

Demande des devis et de l'accord du propriétaire des locaux

Remplissage du formulaire

**27 novembre 2022**  
(date limite)

Renvoi du dossier au Centre Fédéral

Lecture des dossiers et classement par le Centre Fédéral

**Décembre 2022**

Les dossiers classés sont envoyés au Service de la Jeunesse

**15 mars 2023**

Les patros sont informés des suites de leur dossier

**30 avril 2023**

Les patros dont les dossiers ont été acceptés reçoivent 90 % du subside demandé

Si le dossier est accepté, réalisation des travaux

**28 février 2024**  
(date limite)

Envoi des factures justificatives au Centre Fédéral + déclaration sur l'honneur

**30 juin 2024**  
au plus tard

Liquidation des 10 % restants



**Ton Patro**  
Centre fédéral

Besoin d'un coup de pouce pour introduire ta demande de subside ?  
Contacte la Commission Actions Locales  
071 28 69 50 • [secretariat@patro.be](mailto:secretariat@patro.be)